## Etats financiers annuels de SICAV

### **SICAV CROISSANCE**

SICAV CROISSANCE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 mars 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes DELTA CONSULT représenté par M. Said MALLEK.

### **BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4 _	10 701 262,391	9 579 192,086
Actions et droits rattachés Obligations et valeurs assimilées Titres OPCVM		9 337 118,107 797 684,000 566 460,284	8 778 031,502 200 332,000 600 828,584
Placements monétaires et disponibilités	_	3 116 863,765	2 968 574,426
Placements monétaires Disponibilités Créances d'exploitation	5 6 _	3 116 491,192 372,573 0,420	2 968 135,523 438,903 31 655,705
TOTAL ACTIF	_	13 818 126,576	12 579 422,217
PASSIF			
Autres créditeurs divers	7	14 626,849	15 664,321
TOTAL PASSIF	- -	14 626,849	15 664,321
ACTIF NET			
Capital	8	13 119 628,205	12 329 505,508
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs Sommes distribuables de l'exercice en cours		30,733 683 840,789	0,746 234 251,642
ACTIF NET	_ _	13 803 499,727	12 563 757,896
TOTAL PASSIF ET ACT	IF NET	13 818 126,576	12 579 422,217

# **ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2021	31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	9	637 547,720	169 259,670
Dividendes		611 219,720	154 463,670
Revenus des obligations et valeurs assimilées		26 328,000	14 796,000
Revenus des placements monétaires	10	138 856,100	209 075,025
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		776 403,820	378 334,695
Charges de gestion des placements	11	(92 460,940)	(95 752,044)
REVENU NET DES PLACEMENTS		683 942,880	282 582,651
Autres charges	12	(30 311,194)	(29 931,049)
RESULTAT D'EXPLOITATION		653 631,686	252 651,602
Régularisation du résultat d'exploitation		30 209,103	(18 399,960)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		683 840,789	234 251,642
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) values potentielles sur		(30 209,103)	18 399,960
titres		(111 068,691)	
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	S	124 433,156	(82 254,980)
Frais de négociation de titres		(3 968,686)	(1 160,788)
RESULTAT DE L'EXERCICE		663 027,465	(585 398,713)

# **ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2021	31/12/2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	663 027,465	(585 398,713)
Résultat d'exploitation	653 631,686	252 651,602
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(111 068,691)	(754 634,547)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	124 433,156	(82 254,980)
Frais de négociation de titres	(3 968,686)	(1 160,788)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(234 224,480)	(535 655,520)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	810 938,846	(1 000 971,664)
Souscriptions		
- Capital	1 068 897,117	2 043,139
- Régularisation des sommes non distribuables	2 735,451	(37,289)
- Régularisation des sommes distribuables	45 248,658	78,071
Rachats		
- Capital	(293 239,692)	(1 045 503,414)
- Régularisation des sommes non distribuables	2 334,042	60 925,920
- Régularisation des sommes distribuables	(15 036,730)	(18 478,091)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 239 741,831	(2 122 025,897)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	12 563 757,896	14 685 783,793
En fin de l'exercice	13 803 499,727	12 563 757,896
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	44 905	48 480
En fin de l'exercice	47 730	44 905
VALEUR LIQUIDATIVE	289,200	279,785
TAUX DE RENDEMENT	5,23%	(3,99%)

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

# NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

### NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-** Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2021.

### 3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV CROISSANCE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### 3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 10.701.262,391 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre	coût	Valeur au	%
	du titre	d'acquisition	31.12.2021	Actif Net
Actions & droits rattachés		5 933 429,585	9 337 118,107	67,64%
<u>Actions</u>		5 933 423,827	9 337 108,207	67,64%
Actions BIAT	21 020	254 371,240	1 244 888,480	9,02%
Actions Placements de Tunisie	24 731	504 339,527	1 091 626,340	7,91%
Actions UIB	55 200	596 380,800	865 812,000	6,27%
Actions Monoprix	57 600	355 380,145	264 556,800	1,92%
Actions BH BANK	26 600	195 256,089	249 800,600	1,81%
Actions BT	172 164	1 301 553,261	945 180,360	6,85%
Actions ATTIJARI BANK	27 607	247 515,114	839 639,298	6,08%
Actions Amen Bank	24 376	197 443,947	586 315,928	4,25%
Actions AIR Liquide	10 638	1 058 264,236	1 092 735,360	7,92%
Actions BTE	1 555	29 671,220	11 171,120	0,08%
Actions CIL	19 484	72 597,890	330 078,445	2,39%
Actions SPIDIT SICAF	6 678	37 791,980	56 562,660	0,41%
Actions ATB	3 752	27 710,250	8 592,080	0,06%
Actions UBCI	997	39 071,271	19 740,600	0,14%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	101 077,920	0,73%
Actions Carthage Cement	100 000	201 640,820	132 100,000	0,96%
Actions One Tech HOLDING	5 572	24 145,333	48 314,812	0,35%
Actions S.F.B.T	63 200	376 542,784	1 150 808,800	8,34%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	115 573,500	0,84%
Actions TPR	3 200	13 378,000	13 760,000	0,10%
Actions EUROCYCLES	300	7 650,000	9 618,600	0,07%
Actions SAH	10 543	131 303,960	117 322,504	0,85%
Actions Délice Holding	2 800	40 279,950	41 832,000	0,30%
<u>Droits</u>		5,758	9,900	0,00%
Astisus DT CD 400		0.700	0.000	0.000/
Actions BT CP 138	4	2,768	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,990	6,300	0,00%
Actions SICAV		560 073,436	566 460,284	4,10%
SICAV RENDEMENT	5 375	560 073,436	566 460,284	4,10%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		776 000,000	797 684,000	5,78%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	176 000,000	182 984,000	1,33%
Emprunt National 2021/CAT/B	6 000	600 000,000	614 700,000	4,45%
	0 000		·	
TOTAL GENERAL  Pourcentage par rapport au total des		7 269 503,021	10 701 262,391	77,53%
actifs	_			77,44%

# Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 3.116.491,192 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	2 601 000,000	2 616 869,145			18,96%
Compte à terme au 01/01/2022 ( 3 mois au taux de 5,75%) Compte à terme au 01/01/2022 ( 3 mois	28 000,000	28 322,153	92	N° 001781	0,21%
au taux de 5,75%)	783 000,000	791 979,830	92	N° 001722	5,74%
Compte à terme au 03/01/2022 ( 3 mois au taux de 5,75%)	219 000,000	221 456,400	92	N° 082101	1,60%
Compte à terme au 03/01/2022 ( 3 mois au taux de 5,75%)	62 000,000	62 695,419	92	N° 081877	0,45%
Compte à terme au 04/01/2022 ( 3 mois au taux de 5,75%)	126 000,000	127 397,392	92	N° 082142	0,92%
Compte à terme au 04/01/2022 ( 3 mois au taux de 5,75%)	33 000,000	33 365,984	92	N° 081967	0,24%
Compte à terme au 05/01/2022 ( 3 mois au taux de 5,75%)	57 000,000	57 624,970	92	N° 081805	0,42%
Compte à terme au 05/01/2022 ( 3 mois au taux de 5,75%)	60 000,000	60 657,863	92	N° 081808	0,44%
Compte à terme au 28/03/2022 ( 3 mois au taux de 5,75%)	150 000,000	150 056,712	90	N° 002166	1,09%
Compte à terme au 28/03/2022 ( 3 mois au taux de 5,75%)	313 000,000	313 118,340	90	N° 001645	2,27%
Compte à terme au 29/03/2022 ( 3 mois au taux de 5,75%)	61 000,000	61 015,375	90	N° 081944	0,44%
Compte à terme au 29/03/2022 ( 3 mois au taux de 5,75%)	709 000,000	709 178,707	90	N° 001533	5,14%
CERTIFICATS DE DEPOTS	499 362,130	499 622,047			3,62%
Certificat de dépôt au 06/01/2022 (10 jours au taux de 5,75%)	499 362,130	499 622,047	10	Banque de Tunisie	3,62%
TOTAL	3 100 362,130	3 116 491,192	-		22,58%
Pourcentage par rapport au total des actifs		22,55%			

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :					
	Coût d'acquisition	intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2020	6 049 716,026	8 331,992	3 521 144,068	9 579 192,086	
Acquisitions de l'exercice Actions Obligations OPCVM	753 442,447 600 000,000 2 012 498,200			753 442,447 600 000,000 2 012 498,200	
Remboursements et cessions de l'exercice  Actions Annuités des obligations des sociétés  OPCVM	(84 694,791) (16 000,000) (2 045 458,861)			(84 694,791) (16 000,000) (2 045 458,861)	115 480,617 8 952,539
Variation des plus ou moins- value potentielle sur titres			(111 068,691)	(111 068,691)	
Variation des intérêts courus sur obligations		13 352,001		13 352,001	
Soldes au 31 décembre 2021	7 269 503,021	21 683,993	3 410 075,377	10 701 262,391	124 433,156

# Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 décembre 2021 un montant de D:0,420 contre D:31.655,705 à la même date de l'exercice 2020, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	31/12/2020
Cessions titres à encaisser	-	31 655,29
Dividendes à encaisser	0,42	0,42
TOTAL	0,42	31 655,71

### Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2021 un montant de D : 14.626,849 contre D : 15.664,321 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

•	31/12/2021	31/12/2020
Redevance CMF	1 163,64	1 081,77
Etat, retenue à la source	2 378,93	3 462,38
Commissaire aux comptes	10 684,28	10 720,17
Rémunération PDG	400	400
TOTAL	14 626,85	15 664,32

# Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

## Capital au 31-12-2020

Montant	12 329 505,508
Nombre de titres	44 905
Nombre d'actionnaires	10

# Souscriptions réalisées

Montant	1 068 897,117
Nombre de titres émis Nombre d'actionnaires	3 893
nouveaux	-

# Rachats effectués

Montant	(293 239,692)
Nombre de titres rachetés	(1 068)
Nombre d'actionnaires sortants	-

## Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(111 068,691)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	124 433,156
Frais de négociation de titres	(3 968,686)
Régularisation des sommes non distribuables	5 069.493
distribuables	5 009,495

## Capital au 31-12-2021

Montant	13 119 628,205
Nombre de titres	47 730
Nombre d'actionnaires	10

## Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2021 un montant de D : 637.547,720 contre un solde de D : 169.259,670 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	année	année	
	2021	2020	
<u>Dividendes</u>			
- des actions	578 609,120	110 628,900	
- des titres OPCVM	32 610,600	43 834,770	
Revenus des obligations et valeurs assimilées			
- intérêts	26 328,000	14 796,000	
TOTAL	637 547,720	169 259,670	

## Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 138.856,100 contre D : 209.075,025 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	année	année
	2021	2020
Intérêts sur comptes à terme	115 647,011	132 856,631
Intérêts sur certificats de dépôt	23 209,089	76 218,394
TOTAL	138 856,100	209 075,025

## Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 92.460,940 contre D : 95.752,044 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	31/12/2021	<u>31/12/2020</u>
Commission de gestion	79 252,231	82 073,181
Rémunération du dépositaire	13 208,709	13 678,863
TOTAL	92 460,940	95 752,044

# Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 30.311,194 contre D : 29.931,049 pour la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	31/12/2020
Redevance CMF	13 208,709	13 678,862
Honoraires commissaire aux comptes	10 451,000	10 285,200
Rémunération du PDG	4 800,000	4 800,000
TCL	1 827,087	1 096,987
Autres	24,398	70,000
TOTAL	30 311,194	29 931,049

# Note 13: Autres informations

# 13.1. Données par action et ratios pertinents

Données par action	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	16,267	8,425	14,078	12,228	10,412
Charges de gestion des placements	(1,937)	(2,132)	(2,116)	(2,271)	(1,970)
Revenus net des placements	14,329	6,293	11,962	9,957	8,442
Autres charges	(0,635)	(0,667)	(0,714)	(0,730)	(0,610)
Contribution conjoncturelle	-	-	-	-	(0,562)
Résultat d'exploitation (1)	13,694	5,626	11,248	9,227	7,270
Régularisation du résultat d'exploitation	0,633	(0,410)	(0,199)	(0,110)	0,028
Sommes distribuables de l'exercice	14,327	5,217	11,049	9,117	7,298
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession de	(2,327)	(16,805)	(10,911)	(1,711)	18,599
titres	2,607	(1,832)	(0,026)	14,793	7,524
Frais de négociation de titres	(0,083)	(0,026)	(0,146)	(0,088)	(0,045)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociatio (2)	0,197	(18,663)	(11,083)	12,994	26,078
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	13,891	(13,036)	0,165	22,221	33,347
Résultat non distribuable de l'exercice	0,197	(18,663)	(11,083)	12,994	26,078
Régularisation du résultat non distribuable	0,106	1,356	0,104	(0,333)	(0,015)

Sommes non distribuables de l'exercice	0,303	(17,307)	(10,979)	12,661	26,062
Distribution de dividendes	5,216	11,049	9,117	7,298	7,628
Valeur liquidative	289,200	279,785	302,925	311,972	297,492
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net					
moyen	0,68%	0,73%	0,69%	0,75%	0,69%
Autres charges / actif net moyen Résultat distribuable de l'exercice / actif net	0,22%	0,23%	0,23%	0,24%	0,21%
moyen	5,04%	1,79%	3,59%	2,99%	2,56%

### 13.2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

#### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV CROISSANCE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 13.818.127, un actif net de D : 13.803.500 et un bénéfice de D : 663.027.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Paragraphe d'observation

Les emplois en titres émis par la Banque de Tunisie représentent à la clôture de l'exercice 10,47% de l'actif net de la société se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 17 Février 2022

Le Commissaire aux Comptes :

**DELTA CONSULT** 

Said MALLEK

# RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

En application des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Votre conseil d'administration réuni le 03 février 2021 a reconduit Monsieur Walid JELIZI dans ses fonctions de Président Directeur Général.

Votre conseil d'administration réuni le 29 avril 2015 a décidé de lui accorder à ce titre, une indemnité mensuelle brute de 400 dinars. Ainsi, la charge supportée à ce titre, en 2021, s'élève à 4.800 dinars.

Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 17 Février 2022

Le Commissaire aux Comptes :

**DELTA CONSULT** 

Said MALLEK